



Doc. 13228  
25 juin 2013

## La corruption: une menace à la prééminence du droit

### Amendement<sup>1</sup> n° 4

déposé par la Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles

Dans le projet de résolution, paragraphe 5, à la fin de la dernière phrase, ajouter les mots suivants:

« , en insistant particulièrement sur la mise en œuvre des recommandations issues du Quatrième Cycle d'Evaluation du GRECO, centré sur la prévention de la corruption concernant les parlementaires, les juges et les procureurs ».

---

1. 2013 - Troisième partie de session

